



CONSEIL GENERAL

Législature 2020 – 2024
8^{ème} séance

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
du 08 juin 2023 à 19 h 30 au BSP**

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal du 20 février 2023
3. Nominations
 - 3.1 Secrétaire du Conseil général en remplacement de N. Ouerhani, devenu vice-président
 - 3.2 Membre à la Commission financière en remplacement de D. Biasciano, démissionnaire
 - 3.3 Membre à la Commission des bâtiments scolaires (ComBatScol) en remplacement de D. Biasciano, démissionnaire
 - 3.4 Membre au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme en remplacement de L. Villena Egas Sagne, démissionnaire
4. Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui du projet de convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise
5. Communications du Conseil communal
6. Questions et divers

À l'issue de la dernière séance du Conseil général, une verrée sera organisée à l'attention des membres des Conseils généraux et communaux des 4 communes à l'auditoire du Vigner à Saint-Blaise.

1. Bienvenue et appel

M. Tillé Yves, Président du CG, souhaite la bienvenue, fait un rappel concernant les règles de bienséance et qu'il manque toujours un secrétaire au CG, puis procède à l'appel.

Présents : 24
Excusés : 4
Absents : 1
Majorité : 13

L'ordre du jour est accepté tacitement.

2. Procès-verbal du 20 février 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Nominations

3.1 Secrétaire du Conseil général en remplacement de N. Ouerhani, devenu vice-président

M. Samuel Vermeulen

3.2 Membre à la Commission financière en remplacement de D. Biasciano, démissionnaire

M. Lorenzo Poglià

3.3 Membre à la Commission des bâtiments scolaires (ComBatScol) en remplacement de D. Biasciano, démissionnaire

M. Lorenzo Poglià

3.4 Membre au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme en remplacement de L. Villena Egas Sagne, démissionnaire

Mme Marianne Jacot-Parel

4. Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui du projet de convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et St-Blaise

M. Tillé Yves, Président du CG, précise qu'après les tentatives de 1888, 1889 et celles de 1930, le Conseil Général doit se prononcer sur un projet de fusion. Lecture de deux articles du Règlement de Commune. Passe la parole à **M. Mauri Rocco, CC**.

M. Mauri Rocco, CC. Je tiens à préciser un point en préambule, afin de nous éloigner de l'amalgame fait par une partie des médias au sujet du référendum de St-Blaise. En effet, je tiens à préciser haut et fort que le vote populaire du 26 novembre de cette année n'a absolument rien à voir avec le référendum de nos voisins de la Commune de St-Blaise : c'est un problème qui est structurel et propre à la commune de St-Blaise, comme il a été notamment précisé par le ministre des finances Claude Guinand dans un récent interview sur CanalAlpha. Au moment où le Référendum a été lancé, au moment où les deux points d'impôt supplémentaires ont été proposés par le Conseil communal de St-Blaise, le comité de pilotage ne connaissait pas encore le futur coefficient fiscal de Laténa. Ainsi, le lien fait par certains médias, certes à titre de presse à scandales, est totalement déplacé puisqu'il

s'agit de deux projets bien distincts. Peu importe l'issue du vote sur le référendum à St-Blaise le 18 juin prochain, le Comité de pilotage ira jusqu'au bout et il y aura le référendum obligatoire sur la fusion le 26 novembre 2023. Pour le reste, je suis très touché ce soir de vous parler de ce projet de fusion car pour certains, ce projet a commencé en 2021, lorsque le Comité de pilotage a commencé ses travaux. Pour d'autres, jour pour jour, il a commencé il y a 5 ans et 1 jour, avec la fameuse séance du 7 juin où les délégations des 4 communes se sont rencontrées à Enges pour parler fusion après les deux échecs de novembre 2015 et juin 2016. Mais pour celui qui a toujours servi cette commune, et qui vous parle ce soir, ce travail a commencé en juin 2016. J'étais à votre place, j'étais jeune « conseiller général », et j'ai été catapulté dans la commission de fusion de la Commune d'Hauterive. À cette époque-là, il était absolument impossible de parler de fusion mais quand je regarde le temps qui s'est écoulé entre le mois de juin 2016 et aujourd'hui, le 08 juin 2023, je ne peux que sourire pour l'immense travail qui a été réalisé et je pense ainsi qu'il faut vous remercier vous, membres du Conseil Général, qui avez participé aux groupes de travail, ainsi que les citoyennes et citoyens qui ont donné de leur temps pour amener quelque chose de complet et cohérent soumis aux votes de ce soir dans nos 4 conseils généraux. Et là je pense que c'est une première dans l'histoire de la République Neuchâteloise : c'est la première fois que le Conseil d'État salue la qualité du travail qui a été amené au projet Laténa. C'est dire, si ce soir vous avez un projet qui est bien ficelé, et surtout un projet pour les générations futures. Ce soir est en quelque sorte le passage de témoin avec le comité de pilotage dont je suis le co-président et où j'ai eu le plaisir de faire de nombreuses séances avec ma collègue de l'exécutif, Mme Martine Steiger Burgos. Ce soir, c'est à vous de prendre une décision avant le vote du 26 novembre 2023. Notre système démocratique implique une délégation de pouvoir et ce soir je pense que, plus que tous les autres jours où vous avez assisté à une séance du Conseil Général, vous endossez la responsabilité de ce pouvoir à l'égard de nos citoyennes et citoyens. Le pouvoir qui vous a été confié implique d'importantes responsabilités, et celle de ce soir, est de vous montrer exemplaires : ce soir, c'est à vous de montrer la voie à suivre à nos citoyennes et citoyens ; ce soir, à mon sens, il n'y a pas de place pour les indécis : c'est « oui » ou « non » et vous devez assumer la responsabilité du pouvoir qui vous a été confié. Il s'agit d'un projet important, qui est essentiel pour la Commune d'Hauterive ainsi que nos communes voisines. Le terme « Laténa », selon l'origine latine, pouvant signifier « bateau », je vous invite ainsi à embarquer pour montrer la voie de cette future commune, et longue vie et vive Laténa ! Merci !

M. Tillé Yves, Président du CG. Remercie M. Mauri Rocco et propose de passer aux discussions en deux parties : une première, sur le rapport proprement dit et la deuxième sur des questions plus générales. Invite les membres à prendre connaissance du rapport et les invite à se prononcer sur leurs remarques ou questions. Lecture du rapport. Aucune question.

Préavis de la Commission de fusion :

M. Würsch Nicolas, président de la Commission de fusion. Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de se prononcer sur les documents qui nous sont présentés ce soir, dont la Commission a lu le rapport, et c'est avec enthousiasme que la Commission s'est prononcée sur ces documents dans leurs versions finales, et c'est à l'unanimité que nous la validons et nous vous demandons de faire de même ce soir, merci.

Avis des partis politiques

M. Besancet Laurent, PLR. Le groupe PLR s'est réuni ce mardi afin de préparer la séance du Conseil général de ce soir. Le rapport qui nous est soumis concernant le projet de fusion n'a pas donné lieu à de grandes discussions, en effet, il semble que tout a été dit. Depuis plusieurs mois nous avons eu l'occasion de suivre l'avancement de ce projet, nous avons assisté à diverses séances d'informations, qu'elles soient destinées au public ou aux membres des autorités. Nous avons eu l'occasion de poser toutes les questions restées en suspens. Aujourd'hui, nous connaissons bien les détails du projet et nous avons hâte de passer à l'étape suivante. Lorsque je disais en préambule que le groupe PLR n'a pas

débatu longuement cela ne traduit pas un désintéret, bien au contraire, nous sommes conscients que ce soir s'écrit probablement une page de l'histoire tant de notre actuelle commune Hauterive que de la future commune Laténa. Le groupe PLR apporte tout son soutien et est persuadé du bienfondé de ce projet de fusion. C'est à l'unanimité des membres présents que le groupe PLR approuve ce rapport et l'arrêté qui l'accompagne tout en remerciant et félicitant tous les acteurs pour leur travail tout au long du projet. Vive Hauterive ! Vive Laténa !

Mme Quiquerez Sabine, Les Verts. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Nous avons pris connaissance du rapport des quatre conseils communaux et nous voulons vous exprimer une prise de parole commune de la part des Vert.e.s présent.e.s aujourd'hui aux Conseils Généraux des communes de la Tène et d'Hauterive, *en l'absence de représentants d'Enges et Saint-Blaise*. Nous sommes bien sûr favorables à une fusion qui nous amène tous ensemble dans une direction commune respectueuse des droits des citoyennes et citoyens des différentes communes de départ, mais aussi du territoire reçu en héritage. Selon le comité de pilotage dans son préambule, fusionner nos communes voisines c'est atteindre une taille qui permet d'être plus efficace dans des domaines essentiels tels que la sécurité, l'aménagement du territoire ou l'énergie. *Allons donc vers des économies d'échelle, une optimisation du rapport prestations/fiscalité et une gestion durable des ressources et infrastructures*. Adopter une base territoriale plus élargie sera aussi plus efficace en termes de politique de respect de l'environnement, qui lui est déjà fusionné : l'air, la terre, la biodiversité et l'eau n'ont pas de frontières. Et plus nous serons nombreux à faire cet effort, plus les résultats seront tangibles. A ce propos, les différentes personnes impliquées dans les réflexions des groupes de travail nous ont beaucoup apporté. *Citons par exemple*, Le Groupe de travail Économie et attractivité qui recommande d'identifier les producteurs locaux faisant de la vente directe, de leur donner de la visibilité et de les encourager. Ou Le Groupe de travail Territoire, Mobilité et Climat qui voit dans la fusion une opportunité d'améliorer la cohérence du réseau de transport, tout en privilégiant la mobilité douce. Il voit aussi l'opportunité de promouvoir la production locale et durable d'énergies. Ce même groupe aimerait encore lutter contre les îlots de chaleur dans les parties urbaines en plantant des arbres et favorisant la perméabilité des sols : *ne pas bitumer pour ne pas avoir à végétaliser*, comme dans la destruction des sols agricoles, avec l'objectif de construire encore et encore de nouvelles surfaces industrielles ou d'habitation. Nous croyons sincèrement que les nouvelles autorités seraient bien inspirées de reprendre une petite partie des points abordés par les différents groupes de travail... pour réaliser une grande partie de ce que nous rêvons tous dans cette nouvelle commune. Nous espérons réellement que notre votation favorable contribue à *l'embarquement dans un navire vraiment neuf*. Merci.

M. Ramsbacher Laurent, Verts'Libéraux. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, lors de notre réunion de groupe et dès son début, il nous aura fallu que quelques échanges pour être convaincu de l'arrêté de fusion qui nous est proposé ce soir. En effet les arguments ne manquent pas. Bien avant les considérations financières d'un coefficient d'impôt ou des salaires des futurs conseillers communaux, la fusion c'est surtout de permettre d'unir des forces politiques et de les attiser. C'est aussi une aubaine de rendre nos autorités plus professionnelles pour des dossiers chronophages qui se complexifient dans un contexte très changeant. La fusion c'est d'unir le fonctionnement opérationnel sur un territoire somme toute restreint, en mutualisant le savoir-faire de tout le personnel et du matériel sans oublier le patrimoine. La fusion c'est la continuité d'innombrables collaborations intercommunales actuelles. A cela nous voulons ici ajouter le formidable travail de toutes les autorités communales et leurs administrations, de tous les groupes de

travail avec la population des 4 communes, et bien sûr le travail important mené par le COPIL. Pour notre groupe c'est un signe très positif et nous en profitons pour remercier toutes ces personnes qui ont œuvrées sans relâche pour ce projet. Bien sûr, les défis seront nombreux et le travail sera très important pour la première législature nous en sommes conscient. Mais pour pérenniser nos villages vers l'avenir, cette nouvelle entité « Latena » prévue dans cette convention doit se doter d'un pouvoir politique fort pouvant assurer les projets, les défis et de collaborer avec d'autres communes environnantes aussi fusionnées, et par conséquent avec plus de poids. Pour toutes ses raisons et pour laisser le choix aussi à nos concitoyens, concitoyennes, nous acceptons à l'unanimité cet arrêté.

M. Wintgens David, PS. Le Parti Socialiste, en premier lieu tient à remercier le COPIL pour l'apport de travail effectué pour la totalité du suivi du processus ainsi que pour la qualité de la rédaction de la convention. Le Parti Socialiste a accepté à l'unanimité le présent rapport ainsi que l'objectif de fusion allant avec, avec entre autre, la conscience qu'il est nécessaire de professionnaliser nos autorités exécutives, qui font un travail harassant, dans des conditions cadres qui ne sont actuellement plus adaptées. Cela permettra aussi de faciliter le travail du personnel de l'administration et des services qui pourront, grâce à cela, unir leurs forces et leurs compétences. À la lecture du projet de société, nous constatons que les attentes de la population sont élevées, et en avons relevées quelques-unes, entre autre : qu'il y ait des places de crèche dans la nouvelle commune, qu'il y ait un accueil parascolaire suffisamment développé, que la nouvelle commune puisse s'adapter au changement climatique avec éventuellement un dicastère qui y serait consacré, la nécessité d'un point de rencontre centralisé, le soutien en transports publics, le soutien à la mobilité douce, la question des centres médicaux qui doit être existante au sein de la nouvelle commune et que les futures autorités soient constamment proches des citoyens. Nous nous rendons ainsi compte que les attentes de la population sont élevées et avons pleinement conscience que ces demandes devront être atteintes et respectées par les futures autorités qui seront élues, nous espérons vraiment que ça sera le cas et demandons à ce que l'autorité future soit particulièrement attentive à ce que ça soit accompli, suivi et respecté sinon nous aurions l'impression que cet exercice n'aurait pas été utile. Nous recommanderons le oui lors des campagnes d'affichage et il nous apparait très important bien sûr que la population puisse s'exprimer. Merci.

M. Tillé Yves, Président du CG. Lecture de l'article N°42 du Règlement de Commune. Procède au vote pour l'entrée en matière, tel que stipulé dans le Règlement.

Votes

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Tillé Yves, Président du CG. Lecture de l'arrêté.

Votes

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Communications du Conseil communal

M. Tillé Yves, Président du CG. Informe que les prochaines séances du Conseil Général auront lieux le 19 juin 2023, à 19 h 00 et non 19 h 30, le 25 septembre 2023

et le 18 décembre 2023. Pour la sortie du Conseil Général, la visite du Laténium aura lieu le jeudi 07 septembre 2023 de 18 h 30 à 19 h 15, la commissaire de l'exposition nous fera visiter cette exposition temporaire sur le site de la Tène, qui vaut vraiment la peine d'être vue, puisque tout le matériel archéologique a été sorti et est exposé dans ce bâtiment. Demande s'il y a d'autres communications du Conseil communal, ce n'est pas le cas.

6. Questions et divers

M. Tillé Yves, Président du CG. Demande s'il y a des questions ou des divers, ce n'est pas le cas.

La séance est levée à 20 h 00

Les rédactrices :
Manuella Sarret
Wendy Kull

Le Président :
Yves Tillé

Le Secrétaire :
Nabil Ouerhani